



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE PERMANENT DU 20 AOUT 2025 PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES VEHICULES PLACE HENRI IV

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1
- Vu le Code de la route
- Vu le Code de la voirie routière
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public,
- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'entretien régulier de la voirie et de garantir la sécurité publique par le soufflage et le ramassage des feuilles mortes sur la Place Henri IV,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit les lundis matin, sur l'ensemble de la Place Henri IV, de 6h00 à 11h00, du mois d'août au mois de décembre de chaque année

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Maire et le Directeur des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250820-2025_65-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/08/2025

Publication : 20/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire
Gilles BUREAU
POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



Publié sur le site internet de la commune le 20.08.2025